

République Française



N° 2023-123

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

RECOURS À DU PERSONNEL VACATAIRE POUR LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : - 2 OCT. 2023

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Monsieur Le Maire expose que le dernier alinéa de l'article 1er du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

En complément des emplois permanents créés au tableau des effectifs pour assurer le fonctionnement du Musée des Beaux-Arts il est nécessaire d'avoir recours à du personnel vacataire afin d'assurer la médiation des différents publics.

Leur contrat prévoira le paiement de 40 heures de préparation pour intégrer le travail significatif à fournir avant le démarrage des ateliers.

Il est proposé de fixer la rémunération à :

- 27,38 € brut / heure, en semaine, y compris le samedi
- 37,32 € brut / heure, en soirée (après 18 heures), les dimanches et, le cas échéant, les jours fériés

Par ailleurs, en complément du personnel permanent, du personnel vacataire pourra être recruté afin de répondre à des besoins ponctuels, liés à un accroissement d'activité provoqué par des expositions temporaires ou des événements culturels et/ou un accroissement de la fréquentation, sur des missions d'accueil et de surveillance. Leur rémunération horaire sera de 11,72 € brut.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à recruter du personnel vacataire pour assurer la médiation des différents publics, répondre à des besoins ponctuels liés à un accroissement d'activité provoqué par des expositions temporaires ou des événements culturels et/ou un accroissement de la fréquentation, sur des missions d'accueil et de surveillance ;
- Fixe la rémunération selon les conditions ci-dessus ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget de chaque exercice ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer les documents afférents à cette délibération.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :